

SIVOM

DU CANTON D'AGDE

RAPPORT

D'ACTIVITÉS

2018



Le mot de la Présidente



**Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes,
Mesdames et Messieurs les Maires et les Elus,**

C'est aujourd'hui le dernier rapport d'activités qui vous est présenté, étant parvenu à la dernière année du mandat.

Je tiens, avant tout, à vous remercier à tous pour votre participation, votre présence à chacune de nos réunions et votre implication.

Nous avons eu des rencontres fructueuses avec des résultats concrets à la clef.

Il en est ainsi avec la Fourrière Animale et notre volonté claire de ne plus effectuer d'euthanasie ainsi que d'orienter le fonctionnement de ce service sur le principe du bien-être animal.

Plus récemment encore, lorsqu'il a fallu moderniser le service d'Enlèvement des Tags par l'acquisition d'un nouveau véhicule, beaucoup plus fonctionnel.

Je souhaite que le Sivom puisse continuer sur cette voie, les choses ne sont jamais posées pour toujours et il reste encore à faire tant !

Ce mandat passé en votre compagnie, élus et agents du syndicat, fut pour moi un réel plaisir, j'espère qu'il a été partagé. Je vous remercie pour tout et pour la confiance que vous m'avez, un jour, accordée.

Bien à vous, cordialement à tous.

Véronique SALGAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Véronique SALGAS', with a stylized flourish at the end.



SOMMAIRE

LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- 04 - Le syndicat
- 05 - Les communes fondatrices
- 06 - Les communes adhérentes
- 07 - Les communes adhérentes (suite)
- 08 - Les communes adhérentes (suite)
- 09 - La population
- 10 - Les compétences exercées, les mutualisations de matériels
- 11 - La répartition
- 12 - Le comité syndical en 2018
- 13 - Le personnel

LA FOURRIÈRE ANIMALE

- 14 - La présentation générale, les communes adhérentes, le tarif pour les particuliers
- 15 - L'état des captures, l'évolution des captures
- 16 - Les euthanasies, les propositions à l'adoption, les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde
- 17 - Le ramassage des animaux morts, les partenariats pour les chats
- 18 - Les actualités du service
- 19 - Les actualités du service (suite)
- 20 - Le bilan financier 2018 (section de fonctionnement)

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

- 21 - La présentation générale, les communes adhérentes, les tarifs
- 22 - Les interventions réalisées (communes adhérentes)
- 23 - Les interventions réalisées (communes adhérentes suite), l'entretien du matériel de nettoyage
- 24 - L'évolution de la demande
- 25 - Les actualités du service
- 26 - Le bilan financier 2018 (section de fonctionnement)

LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE

- 27 - La présentation générale, la répartition et les taux de participation

LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS

- 28 - Le cinémomètre et le sonomètre - le redresse-poteaux, les modalités d'utilisation

LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

- 29 - Les participations annuelles des communes
- 30 - Les délibérations du Comité Syndical en 2018
- 31 - Le compte administratif 2018
- 32 - Les remerciements, nous contacter

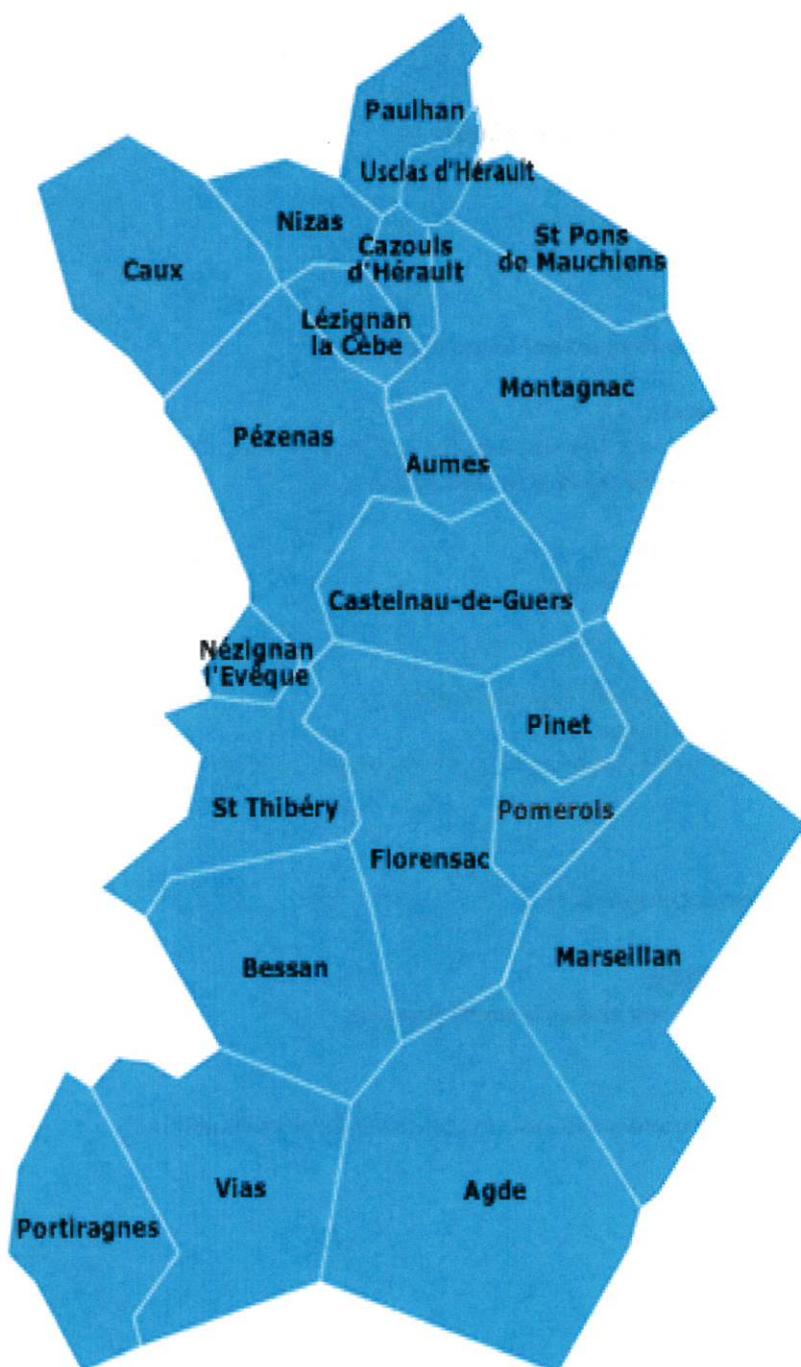


LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le Syndicat

Le Sivom du canton d'Agde est un Établissement Public de Coopération Intercommunale, il a été fondé le 10 février 1984, par la volonté des communes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias.

Le Sivom assure des missions de service public dans différents domaines (fourrière animale, brigade d'enlèvement des tags...). Il s'est transformé, au fil des ans, en syndicat à la carte permettant aux élus de moduler leur adhésion, aux compétences exercées, en fonction des besoins de leur commune. En 2018, aucune nouvelle intégration de ville n'a été enregistrée.

Conformément à la législation (article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales) et dans le cadre de la transparence, le Sivom du Canton d'Agde doit rendre compte, de son activité pour l'ensemble des compétences dont il a la charge auprès de son assemblée délibérante et des municipalités adhérentes avant le 30 septembre de chaque année.





AGDE

Maire : M. Gilles D'ETTORE

Adresse :

Hôtel de Ville - rue Alsace Lorraine - CS 20007- 34306 Agde Cedex

Tél : 04 67 94 60 00

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

BESSAN

Maire : M. Stéphane PÉPIN-BONET

Adresse :

Mairie de Bessan - Place de l'Hôtel de Ville - 34550 Bessan

Tél : 04 67 00 81 81

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00



MARSEILLAN

Maire : M. Yves MICHEL

Adresse :

Hôtel de Ville - 1 rue du Général de Gaulle - 34340 Marseillan

Tél : 04 67 77 97 10

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

VIAS

Maire : M. Jordan DARTIER

Adresse :

Hôtel de Ville - 6 place des Arènes -34450 Vias

Tél : 04 67 21 66 65

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00





LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes adhérentes

AUMES

Maire : M. Jean-Marie AT

Adresse :

Mairie de Aumes - 4 Place de la Mairie - 34530 Aumes

Tél : 04 67 90 73 84

Horaires d'ouverture :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00



CASTELNAU DE GUERS

Maire : M. Jean-Charles SERS

Adresse :

Hôtel de Ville - 11 place de la Mairie - 34120 Castelnau de Guers

Tél : 04 67 98 13 61

Horaires d'ouverture :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- le mercredi de 9h00 à 10h00



CAUX

Maire : M. Jean MARTINEZ

Adresse :

Hôtel de Ville - 1 place de la République - 34720 Caux

Tél : 04 67 98 40 09

Horaires d'ouverture :

- les lundi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- les mardi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00



CAZOULS D'HÉRAULT

Maire : M. Henri SANCHEZ

Adresse :

Hôtel de Ville - 3 place de la Fontaine - 34120 Cazouls d'Hérault

Tél : 04 67 25 27 40

Horaires d'ouverture :

- les lundi, mercredi, jeudi et vendredi 10h00 à 12h00, mardi 17h00 à 19h00



FLORENSAC

Maire : M. Vincent GAUDY

Adresse :

Hôtel de Ville - Parc Blay - Avenue Jean Jaurès - 34510 Florensac

Tél : 04 67 77 00 15

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00



LÉZIGNAN LA CÈBE

Maire : M. Rémy BOUYALA

Adresse :

Hôtel de Ville - Rue de la Mairie - 34120 Lézignan la Cèbe

Tél : 04 67 98 13 68

Horaires d'ouverture :

- le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00.



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes adhérentes (suite)



MONTAGNAC

Maire : M. Yann LLOPIS

Adresse : Hôtel de Ville - Place Emile Combes - 34530 Montagnac

Tél : 04 67 49 86 86

Horaires d'ouverture :

- matin : du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 - après-midi : les lundi, mardi et jeudi de 14h30 à 18h00 - les mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00

NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE

Maire : M. Edgar SICARD

Adresse : Hôtel de Ville - 1 rue du 4 septembre - 34120 Néziguan l'Évêque

Tél : 04 67 90 45 38

Horaires d'ouverture :

- le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - les mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.



NIZAS

Maire : M. Daniel RENAUD

Adresse :
Hôtel de Ville - 2 Place du Griffon - 34320 Nizas

Tél : 04 67 25 15 59

Horaires d'ouverture :

- lundi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h30 - mardi de 8h00 à 12h30 et de 14h30 à 16h30 - mercredi de 8h00 à 12h30 et de 16h00 à 18h00

PAULHAN

Maire : M. Claude VALERO

Adresse :
Hôtel de Ville - 19 Cours National - 34230 Paulhan

Tél : 04 67 25 00 08

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



PÉZENAS

Maire : M. Alain VOGEL - SINGER

Adresse :
Hôtel de Ville - 6 rue Massillon - BP 73 - 34120 Pézenas

Tél : 04 67 90 41 00

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le samedi de 9h00 à 12h00 (*uniquement le service Etat civil*)

PINET

Maire : M. Gérard BARRAU

Adresse :
Hôtel de Ville - 2 place de la Mairie - 34850 Pinet

Tél : 04 67 77 01 15

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Agence postale : du mardi au samedi de 9h00 à 12h00





LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes adhérentes (suite)

POMÉROLS

Maire : M. Laurent DURBAN *

Adresse :
Hôtel de Ville - Place de la Mairie - 34810 Pomérols
Tél : 04 67 77 03 32

Horaires d'ouverture :
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h30

* de janvier à avril 2018 : M. Robert GAIRAUD



PORTIRAGNES

Maire :
Mme Gwendoline CHAUDOIR

Adresse :
Hôtel de Ville - 14 bd Frédéric Mistral - 34420 Portiragnes
Tél : 04 67 90 94 44

Horaires d'ouverture :
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30



SAINT-PONS DE MAUCHIENS

Maire : Mme Christine PRADEL

Adresse :
Hôtel de Ville - 56 rue de la Garenne - 34230 Saint-Pons-de-Mauchiens
Tél : 04 67 98 70 72

Horaires d'ouverture :
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 - de 14h00 à 17h00
- le mercredi de 10h00 à 12h00



SAINT-THIBÉRY

Maire : M. Guy AMIEL

Adresse :
Hôtel de Ville Place de la Mairie - 34630 Saint-Thibéry
Tél : 04 67 77 80 57

Horaires d'ouverture :
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00



USCLAS D'HÉRAULT

Maire : M. Christian RIGAUD

Adresse :
Hôtel de Ville - 1 place de la mairie - 34230 Usclas d'Hérouville
Tél : 04 67 25 04 86

Horaires d'ouverture :
- lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 - vendredi de 14h00 à 17h00



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - La population



	<p>AGDE INSEE 27 383 DGF 59 348*</p>		<p>BESSAN INSEE 4 951 DGF 8 260*</p>
	<p>MARSEILLAN INSEE 7 926 DGF 14 000*</p>		<p>VIAS INSEE 5 638 DGF 8 359*</p>
	<p>AUMES INSEE 501</p>		<p>CASTELNAU DE GUERS INSEE 1 194 DGF 1 315*</p>
	<p>CAUX INSEE 2 592</p>		<p>CAZOULS D'HÉRAULT INSEE 409 DGF 459*</p>
	<p>FLORENSAC INSEE 5 035 DGF 5 351*</p>		<p>LÉZIGNAN LA CÈBE INSEE 1 568 DGF 1 611*</p>
	<p>MONTAGNAC INSEE 4 305 DGF 4 287*</p>		<p>NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE INSEE 1 824</p>
	<p>NIZAS INSEE 676</p>		<p>PAULHAN INSEE 3 926</p>
	<p>PÉZENAS INSEE 8 502 DGF 8 921*</p>		<p>PINET INSEE 1 586 DGF 1 642*</p>
	<p>POMÉROLS INSEE 2 288 DGF 2 521*</p>		<p>PORTIRAGNES INSEE 3 246 DGF 5 992*</p>
	<p>SAINT-PONS DE MAUCHIENS INSEE 679</p>		<p>SAINT-THIBÉRY INSEE 2 524 DGF 2 574*</p>
	<p>USCLAS D'HÉRAULT INSEE 373</p>		

Population INSEE : 87126 habitants
(au 1er janvier 2018)

Population DGF : 121 640 habitants
* Communes adhérentes
à la brigade d'enlèvement des tags en 2018
(DGF - base juillet 2017).



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les compétences exercées

Fourrière animale située à Vias

Participation
sur la base de la population INSEE



Brigade d'enlèvement des tags

Participation
sur la base de la population DGF



Extension du centre de secours d'Agde

Participation
sur la base du nombre d'interventions

- Les mutualisations de matériels



Cinémomètre et sonomètre

Participation
sur la base de la population INSEE

Redresse-poteaux
Participation
sur la base du nombre de communes



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - La répartition



Cette année, aucun changement n'est intervenu au niveau de la répartition des compétences.

Cependant, en novembre 2018, deux communes ont sollicité le Sivom, la ville de PLAISSAN en vue d'une adhésion au service de la fourrière animale et la ville de Portiragnes a effectué une démarche pour intégrer la mutualisation du cinémomètre. Ces demandes devraient se concrétiser en 2019.

COMMUNES	COMPÉTENCES EXERCÉES			MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS	
	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Centre de secours principal d'Agde	Cinémomètre et sonomètre	Redresse - poteaux
AGDE					
BESSAN					
MARSEILLAN					
VIAS					
AUMES					
CASTELNAU DE GUERS					
CAUX					
CAZOULS D'HÉRAULT					
FLORENSAC					
LÉZIGNAN LA CÈBE					
MONTAGNAC					
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE					
NIZAS					
PAULHAN					
PÉZENAS				*	
PINET					
POMÉROLS					
PORTIRAGNES					
SAINT- PONS DE MAUCHIENS					
SAINT-THIBÉRY					
USCLAS D'HÉRAULT					
Total par service	20	14	3	6	5

* La commune de Pézenas adhère uniquement à la mutualisation du sonomètre



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le Comité Syndical en 2018



Sébastien FREY
1er Adjoint
AGDE



Louis BENTAJOU
11eme Adjoint
AGDE



Véronique SALGAS
Conseillère municipale
Présidente du Sivom
AGDE



Rémy GLOMOT
Conseiller municipal
AGDE



Brigitte MARTINEZ
Conseillère municipale
AGDE



Philippe MARIN
Conseiller municipal
BESSAN



André ALBERTOS
4ème Adjoint
BESSAN



Christophe FOULGAT
Conseiller municipal
BESSAN



Marc ROUVIER
1er Adjoint
MARSEILLAN



Jean-Claude ARAGON
Conseiller municipal
MARSEILLAN



Jean-François MARY
Conseiller municipal
MARSEILLAN



Bernard SAUCEROTTE
Conseiller municipal
Vice-Président du Sivom - VIAS



Jacques BOLINCHES
Conseiller municipal
VIAS



José ESPANA
Conseiller municipal
VIAS



Chantal DURAND
Conseillère municipale
AUMES



Adam DA SILVA
3ème Adjoint
CASTELNAU
DE GUERS



Virginie DORADO
Conseillère municipale
CAUX



Rémy GUIRAUDOU
Conseiller Municipal
CAZOULS
D'HÉRAULT



Gilles MAFFRE
Conseiller Municipal
FLORENSAC



Franc DUBOIS
Conseiller Municipal
FLORENSAC



Bernard TUYA
Conseiller municipal
FLORENSAC



Martine MORENO
Conseillère municipale
LÉZIGNAN LA CÈBE



Serge MALDONADO
3ème Adjoint
MONTAGNAC



Alyson JEFFERIES
Conseillère municipale
MONTAGNAC



Louis PASCAL
Conseiller municipal
MONTAGNAC



Gérard MARTINEZ
Conseiller municipal
NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE



Gilbert MENARD
1er Adjoint
NIZAS



Léon JAURION
Conseiller municipal
PAULHAN



Pierre ROSSIGNOL
7ème Adjoint
PÉZENAS



Gérard DUFFOUR
3ème Adjoint
PÉZENAS



Georges LOPEZ
Conseiller municipal
PÉZENAS



Jean-Michel ESPARZA
2ème Adjoint
PINET



Robert MOULINOT
Conseiller municipal
POMÉROLS



Philippe FAURÉ
Conseiller municipal
PORTIRAGNES



Jean-Pierre ROME
Adjoint
SAINT-PONS
DE MAUCHIENS



Alain HUC
Conseiller municipal
SAINT-THIBÉRY



Christian RIGAUD
Maire
USCLAS D'HÉRAULT

Les membres du Comité Syndical sont désignés par le conseil municipal des villes adhérentes, en début de mandat et pour une durée de 6 ans, selon les dispositions mises en place dans les statuts du Sivom. Le nombre de siège est attribué en fonction de la clé de répartition suivante : jusqu'à 3.999 habitants - 1 ; de 4.000 à 9.999 habitants - 3 ; à partir de 10.000 habitants - 5.

On doit noter, une modification au sein de la représentation de la ville de Pézenas. Le 28 novembre 2017, le Conseil Municipal a enregistré la démission de M. Louis Robert délégué suppléant au Sivom. Il a été procédé, par la même délibération, à son remplacement par la désignation de M. Marc Guérin. Ce dernier a été installé dans ses fonctions, par la Présidente, Véronique Salgas, lors de la réunion du Comité Syndical en date du 6 mars 2018. En ce qui concerne le nombre de délégués titulaires il n'a pas évolué, il est toujours de 37.

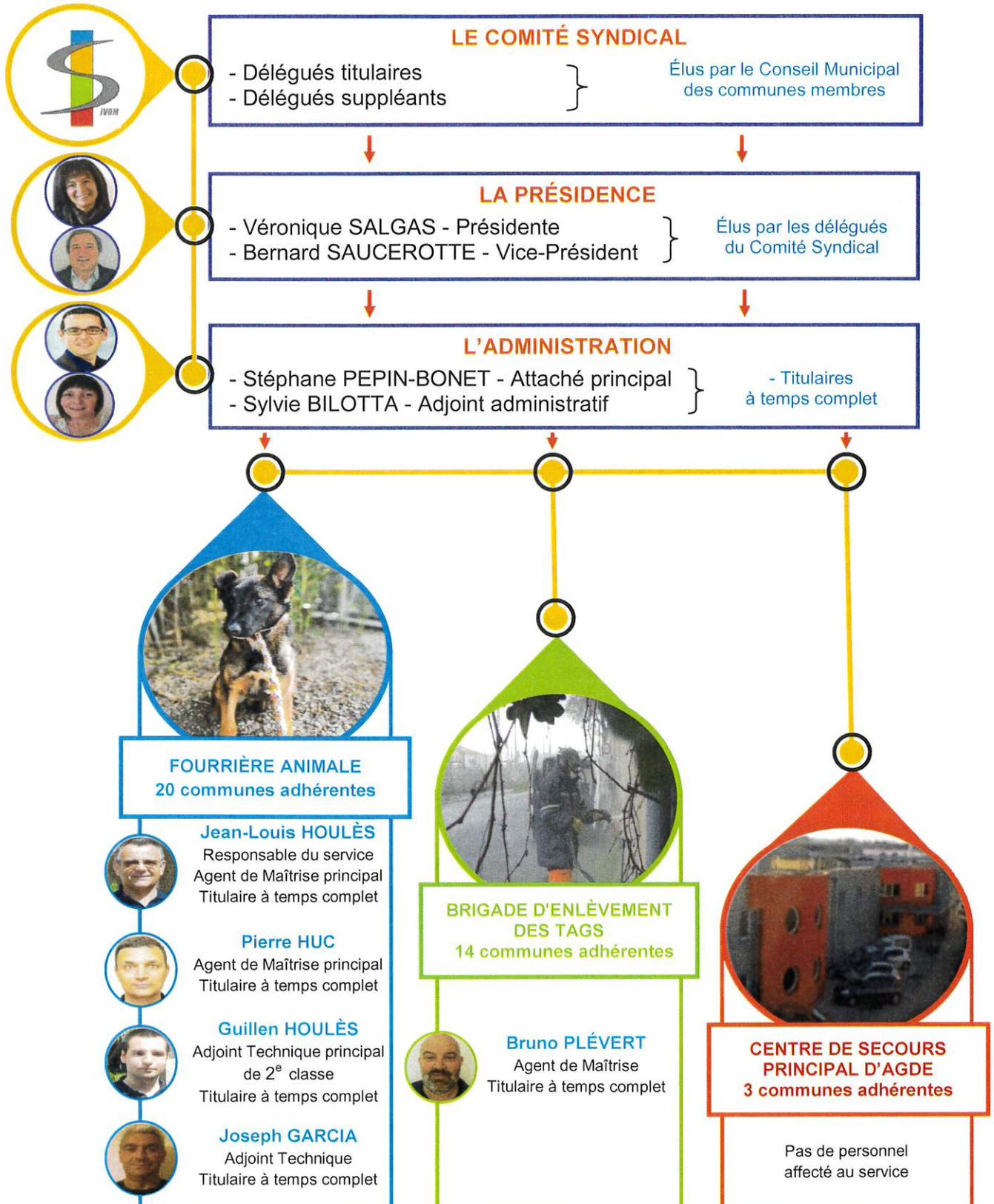
En 2018, le Comité Syndical s'est réuni à 5 reprises : le 6 mars, le 4 avril, le 20 juin, le 9 octobre et le 13 décembre.



Des changements sont intervenus au sein du service de la fourrière animale, l'agent recruté en contrat d'avenir a mis un terme à son engagement, d'un commun accord avec la direction du Sivom, en date du 31 mars 2018.

Après avoir réussi l'examen professionnel et suite à l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, l'agent de la brigade d'enlèvement des tags a été promu au grade d'Agent de Maîtrise, en date du 1er octobre 2018.

Le personnel territorial du syndicat est reparti, dans les différents services, de la manière suivante :





LA FOURRIÈRE ANIMALE - La présentation générale

La fourrière animale est une compétence du Sivom depuis 1989. Les bâtiments ont été construits à Vias, sur le site de Roque Haute, pour éviter les nuisances sonores occasionnées et pour assurer la bien traitance des animaux de passage dans les locaux. Suite au départ de l'agent engagé en contrat d'avenir, depuis le 1er avril 2018, 4 agents assurent quotidiennement, les tâches suivantes :

- la capture (généralement dans le cadre de tournées planifiées ou sur demande ponctuelle des municipalités adhérentes),
- la prise en charge et l'entretien des animaux,
- la recherche des propriétaires,
- les propositions à l'adoption au terme du délai de garde en partenariat avec les associations conventionnées,
- le nettoyage des bâtiments et des véhicules ainsi que l'entretien du terrain.

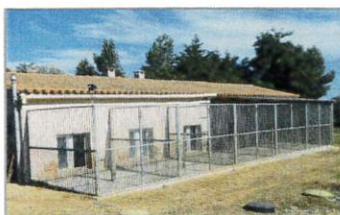
En 2018, pour pallier au surcroît de travail rencontré pendant la période estivale, un saisonnier a été engagé pour une durée de 3 mois.



- Les communes adhérentes

En novembre 2018, le Sivom a été contacté par la commune de Plaisan afin d'obtenir des renseignements en vue d'une future adhésion au service de la fourrière animale. Lors de la réunion du 13 décembre, la Présidente a demandé au Comité Syndical de se prononcer. Après avoir délibéré, l'assemblée a émis un avis favorable pour cette nouvelle entrée dans le service qui devrait se concrétiser en 2019. Le service compte 20 communes adhérentes, en 2018, à savoir :

- | | | | |
|----------------------|---------------------------|---------------------|--------------------|
| • AGDE | • BESSAN | • VIAS | • AUMES |
| • CASTELNAU DE GUERS | • CAUX | • CAZOULS D'HÉRAULT | • FLORENSAC |
| • LÉZIGNAN LA CÈBE | • NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | • MONTAGNAC | • NIZAS |
| • PAULHAN | • PÉZENAS | • PINET | • POMÉROLS |
| • PORTIRAGNES | • SAINT-PONS DE MAUCHIENS | • SAINT-THIBÉRY | • USCLAS D'HÉRAULT |



- Le tarif pour les particuliers

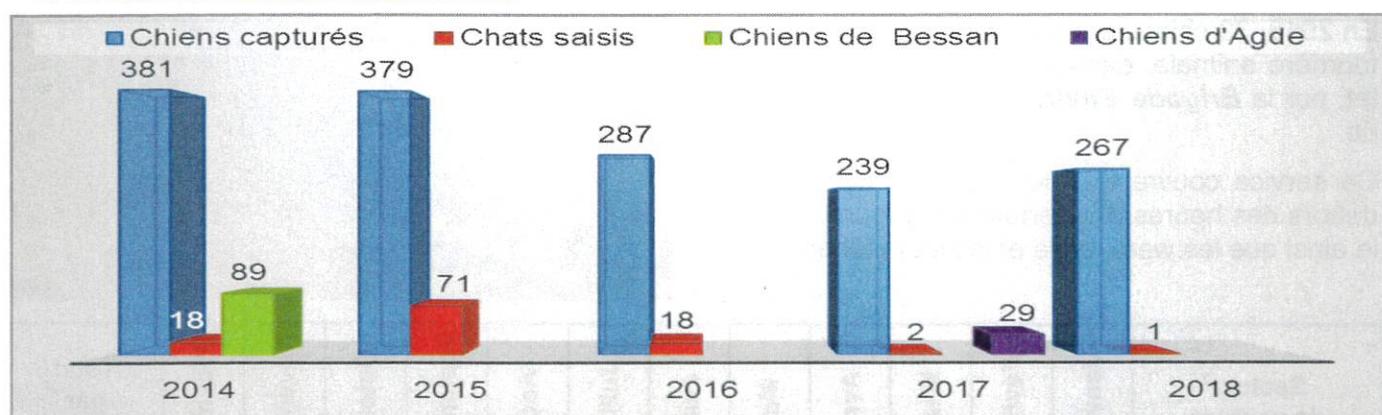
Par délibération du 9 octobre 2018, une mise à jour des désignations et des prix des prestations a été adoptée pour une meilleure perception du service par le public. Les nouvelles tarifications appliquées, à compter du 1er novembre 2018, sont les suivantes :

- | | | | |
|-------------------------------------------|---------|------------------------------------|---------|
| - Frais d'entrée | 70,00 € | - Ramassage des animaux mort | 80,00 € |
| - Garde journalière (à partir du 2e jour) | 25,00 € | - Enlèvement de chats (par animal) | 25,00 € |
| - Identification d'un animal | 85,00 € | | |



Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	97	1
BESSAN	20	
VIAS	34	
AUMES	1	
CASTELNAU DE GUERS	4	
CAUX	3	
CAZOULS D'HÉRAULT	4	
FLORENSAC	12	
MONTAGNAC	4	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	8	
NIZAS	1	
LÉZIGNAN LA CÈBE	1	
PAULHAN	9	
PÉZENAS	26	
PINET	2	
POMEROLS	3	
PORTIRAGNES	19	
SAINT THIBÉRY	8	
SAINT PONS DE MAUCHIENS	5	
USCLAS D'HÉRAULT	6	
TOTAUX	267	1

- L'évolution des captures



De 2015 à 2017, nous avons constaté des baisses consécutives concernant les captures de chiens sur la voie publique. L'année 2018 déroge à la tendance puisque la courbe des entrées en fourrière s'est inversée. Malgré, toutes les réglementations actuellement mises en œuvre ces dernières années, pour améliorer la cause animale, nous notons une hausse des admissions de l'ordre de 12 %.

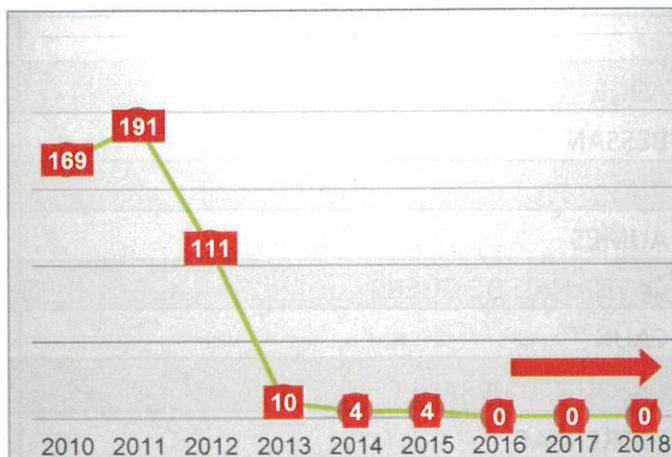
Afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes, nous continuons à communiquer les informations au travers du site internet <http://www.sivom-agde.fr>, mais également sur les espaces dédiés aux « animaux trouvés » sur le web. Le public relaye, toujours, largement nos publications, via le profil facebook *Sivom Du Canton d'Agde*, qui est actuellement suivi par 950 personnes contre 672 en 2017.



Depuis 3 années consécutives, les efforts ont été poursuivis pour que « **le zéro euthanasie** » soit toujours de rigueur.

Toutefois, suite à des interventions des services de secours, sur le territoire couvert par la compétence de la fourrière animale du Sivom, des chats ont été déposés directement en cabinet vétérinaire. A l'initiative des praticiens et vu leur état sanitaire, 3 euthanasies ont été pratiquées :

- le 4 avril (chat blessé suite à une bagarre),
- le 31 mai (chat identifié gravement blessé),
- le 25 octobre (chat accidenté sur la voie publique).



- Les propositions à l'adoption



Le nombre d'adoptions reste sensiblement stable, compte tenu, de la hausse du nombre d'entrée en fourrière.

Le partenariat mis en place depuis 2010 avec le *Comité de Soutien à la Cause Animale* de Béziers et celui de 2015 avec la *Société Protectrice des Animaux* continuent à œuvrer pour évacuer rapidement, les animaux non identifiés et non réclamés au terme du délai de garde (8 jours ouvrés).

Une nouvelle convention avec l'association *Jamais Sans Mon Chien* viendra renforcer ce dispositif dès le 1er janvier 2019.

- Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

En 2018, 39 chiens ont été déposés, sur le site de la fourrière animale, dans les cages prévues à cet effet, par la **Brigade Environnement** de la ville d'Agde.

Ce service couvre tous les secteurs de la ville, en dehors des heures d'ouverture de la fourrière animale ainsi que les week-ends et les jours fériés.



Secteur de capture	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total par secteur
AGDE	2	2	5	3	1		5	3	2	4	2	2	31
CAP D'AGDE			1	1			1					2	5
GRAU D'AGDE						1							1
TAMARISSIERE		2											2
ROCHELONGUE													0
Total	2	4	6	4	1	1	6	3	2	4	2	4	39

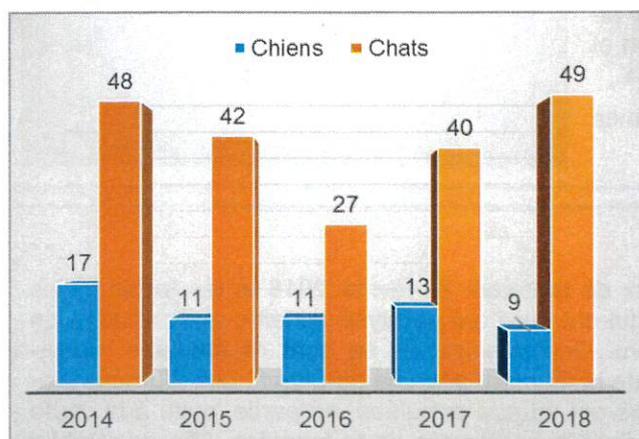


Sur demande des communes adhérentes, la compétence « **ramassage des animaux morts** » a été rattachée au service de la fourrière animale en juin 2012.

Cette prestation est réalisée, gratuitement, sur demande expresse et écrite du maire de la commune adhérente concernée. Les interventions permettent l'enlèvement et l'élimination des chats et des chiens de moins de 40 kg morts sur la voie publique.

Les particuliers domiciliés sur le secteur couvert par le service peuvent également bénéficier de la prestation, dont le coût s'élève à 80,00 € dans ce cas de figure.

En 2018, les agents ont ramassé un total de 58 dépouilles. Nous notons une augmentation globale de 10 % par rapport à l'année précédente.



Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	2	19
BESSAN		2
VIAS	3	15
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		1
CAUX		
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC		2
MONTAGNAC		
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		1
PAULHAN		1
PÉZENAS	3	3
PINET		
POMEROLS		1
PORTIRAGNES	1	3
SAINT-THIBÉRY		1
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
USCLAS D'HÉRAULT		
Totaux	9	49

- Les partenariats pour les chats

Les partenariats mis en place, en 2018, entre les villes adhérentes au service de la fourrière animale et la Fondation 30 millions d'amis se sont poursuivis. Régulièrement les populations des villes concernées sont avisées, par arrêtés municipaux ou par voie de presse des campagnes de captures prévues. Les dates, les lieux et le nombre de chats visés ainsi que le vétérinaire référent sont ainsi connus de tous.

Ces interventions sont généralement planifiées entre les municipalités et les associations en charge des captures. Sur demande des référents communaux, les agents du Sivom peuvent être amenés à intervenir dans le cadre des tournées prévues pour un soutien logistique ou technique.

Les animaux prélevés sont identifiés au nom de la Fondation 30 millions d'amis et remis sur site. Cette démarche contribue à la régulation de la population féline, dans les prochaines années .





- L'adoption des animaux abandonnés, des partenariats bien rodés

Le 18 janvier 2018, les agents de la fourrière animale ont effectué un nouveau transfert d'animaux organisé en partenariat avec le Comité de Soutien à la Cause animale de Béziers.

La direction de cette association conventionnée avec le Sivom du Canton d'Agde depuis 2010 est en relation constante avec plusieurs refuges dans différents départements. C'est dans ce contexte des propositions à l'adoption, que 10 chiens capturés sur la voie publique, non identifiés et non réclamés par leur propriétaire ont pu quitter le site de Vias pour rejoindre le refuge SPA de Villeneuve les Maguelone, en vue de trouver une nouvelle famille adoptante.

Lors de cette dernière opération, le seuil des 700 chiens sauvés, d'une euthanasie certaine, a été dépassé.

Afin d'activer des réseaux supplémentaires pour réguler rapidement la population canine au sein de la fourrière, le Sivom a été amené, en 2015, à prendre des engagements complémentaires, avec la Société Protectrice des Animaux.

Les partenaires et les bénévoles œuvrent chaque jour, pour atteindre l'objectif de la politique mise en œuvre par la direction et le Comité Syndical du Sivom, à savoir : « le zéro euthanasie ».

Une reconnaissance pour leur engagement et leur persévérance au service de la cause animale s'impose.



- Les conséquences des intempéries



L'épisode neigeux de mercredi 28 février 2018 et les fortes pluies mêlées au vent qui ont suivi ont paralysé certains axes routiers de notre département. Ces intempéries se sont répercutées, également, au niveau de la fourrière animale du Sivom. Les tournées planifiées le 1er mars ont dû être annulées, en partie, suite à la chute d'un arbre qui a condamné l'entrée de la fourrière. Afin de rétablir, rapidement, l'accès au site, les agents du Sivom se sont attaqués en priorité à l'élagage de la partie feuillue avant de débiter les troncs pour pouvoir l'évacuer. Aucun dégât matériel n'a été déploré.

La journée allait reprendre son cours normal, quant à la suite de la montée rapide des eaux de ruissellement, une réquisition à la demande de la Police Municipale de la ville de Portiragnes a monopolisé le personnel et les deux véhicules de la fourrière. Le sauvetage des chiens d'un petit élevage situé chemin de la Tour de l'Orb devenait prioritaire. Les propriétaires étant bloqués sur Montpellier, compte-tenu des conditions climatiques, sont intervenus auprès de la municipalité pour qu'une intervention soit mise en place afin de procéder à l'évacuation et à la mise en sécurité de leurs animaux.

A l'arrivée des agents du Sivom et de la Police municipale, l'eau avait déjà atteint 25 à 30 cm au niveau des enclos individuels et les niches étaient à la limite de l'inondation. Les premières extractions menées concernaient 6 chiots puis 7 chiens adultes ont été également évacués sans problème. Un dernier de type Saint-Bernard, de plus de 80 kgs, a dû être laissé sur place dans l'habitation surélevée de deux mètres. Il était impossible de le manipuler. De l'eau et de la nourriture lui ont été fournies en attendant le retour de ses maîtres.

Le lendemain, dès qu'ils ont pu reprendre la route, les propriétaires sont venus à la fourrière animale pour récupérer tout ce petit monde et ensemble ils ont pu réintégrer leur domicile suite au retrait partiel des eaux.



- Interventions ciblées dans les communes



Pour répondre aux attentes des élus, le service de la fourrière animale du Sivom s'est adapté pour organiser des actions ciblées très tôt en matinée. Deux interventions ont déjà été réalisées dans ce cadre : la première, en avril, en centre-ville de Pézenas et la seconde, en mai, dans certains quartiers de la commune de Paulhan.

Ces partenariats ont été mis en place avec les référents des communes afin de lutter contre les incivilités causées par certains propriétaires qui ne ramassent pas les déjections de leurs animaux lors des promenades quotidiennes. Ces faits remettent en cause la salubrité et l'hygiène des villes. Ils sont aggravés, généralement, par la présence de chiens errants occasionnant des problèmes de sécurité publique.

Les détenteurs d'animaux sont responsables des dégâts et des incidents que ces derniers pourraient causer sur le domaine public. Le non-respect de la réglementation expose, également, les contrevenants à s'acquitter d'une contravention et des frais de fourrière.

- Visite du CMJ de la ville d'Agde

En octobre 2018, une délégation du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) de la ville d'AGDE, accompagnée par M. Romain LORIOU et M. Philippe LASCABANNES, a été reçue, au siège administratif du Sivom pour découvrir le service de la fourrière animale.

Une introduction rapide est effectuée pour faire connaître notre site internet www.sivom-agde.fr et le compte Facebook **Sivom Du Canton d'Agde** dédié à la publication des annonces concernant les chiens non identifiés.

Le relais a été ensuite assuré, par un agent de la fourrière animale, qui a poursuivi avec la présentation d'un des véhicules du service. Il a effectué une démonstration du matériel nécessaire à la capture des animaux en divagation sur la voie publique (pince, lasso, gants, cage de transport...). Les enfants ont été attentifs et très impliqués. Ils ont posé de nombreuses questions concernant les captures, les adoptions, les devoirs envers les animaux.

Au terme de l'exposé, tout le monde a pris la route pour rejoindre la fourrière animale basée sur la commune de VIAS. Dès l'arrivée, l'accueil a été assuré par le responsable de la fourrière et les agents du service restés, exceptionnellement sur le site, pour encadrer les visiteurs. Les enfants ont été impatients de voir le chenil. Après quelques recommandations liées à la sécurité, ils ont pu accéder aux boîtes et découvrir les chiens actuellement en captivité.

Une démonstration de la lecture d'une puce a été organisée sur un animal identifié au nom d'un agent, afin que l'assemblée puisse connaître le processus de recherche de propriétaire dans le cadre de la restitution. Pour les animaux non identifiés et non réclamés, il a été souligné, qu'ils ne sont pas euthanasiés. Il a été également expliqué qu'ils sont proposés à l'adoption, au terme du délai légal de garde de 8 jours, par l'intermédiaire des associations conventionnées avec le Sivom et qui disposent d'un partenariat avec des refuges comme le prévoit la loi.

Après avoir fait le tour des installations et pour clôturer la visite, un goûter a été servi, pendant lequel les enfants et leurs accompagnants ont pu continuer à échanger avec les agents du service.





LA FOURRIÈRE ANIMALE - Le bilan financier 2018

Dépenses de fonctionnement

Dépenses totales : 189 294,84 €

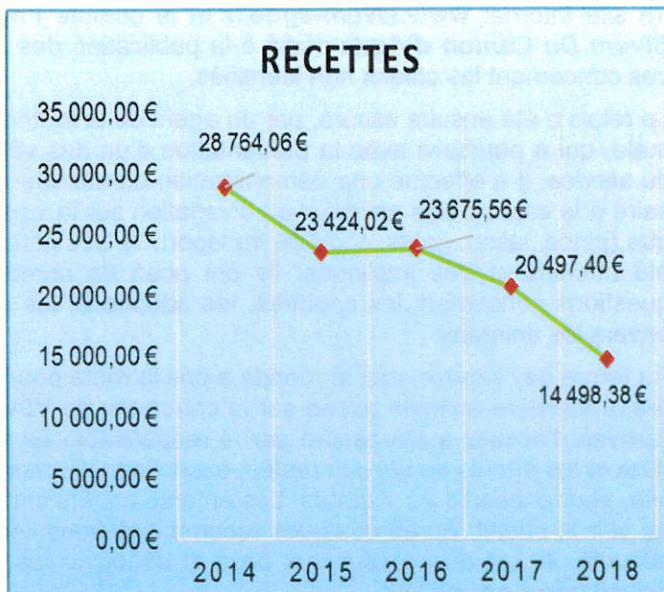
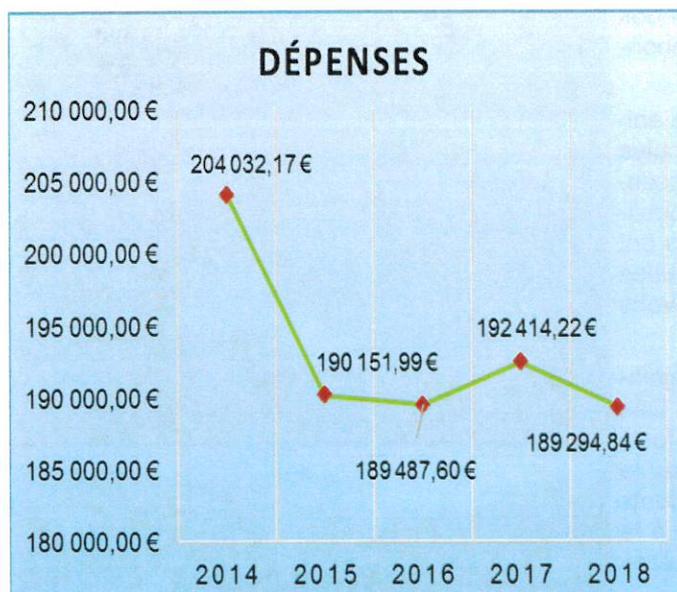
La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	462,36 €
Electricité	3 797,64 €
Gaz	2 921,14 €
Carburant	5 723,50 €
Alimentation des animaux	1 092,00 €
Autres fournitures non stockées	325,52 €
Fournitures d'entretien	1 240,87 €
Petits équipements	461,01 €
Vêtement de travail	328,68 €
Entretien véhicules	2 184,08 €
Entretien autres biens mobiliers	1 355,79 €
Maintenance	1 201,54 €
Assurances	1 241,00 €
Indemnités régisseur	110,00 €
Divers (vétérinaires)	6 857,53 €
Téléphone	1 045,83 €
Taxes foncières	278,00 €
Personnel + Charges	158 668,35 €

Recettes totales : 14 498,38 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Redevances et recettes	10 005,00 €
Remboursement sur contrat avenir	4 493,38 €



Synthèse

L'année 2018 est marquée par une baisse des charges à caractère général. En effet, la direction du Sivom poursuit une gestion affinée du service de la fourrière animale. A noter également que, pour la première fois depuis 2015, les paiements des particuliers dans le cadre de la régie de recette ont fortement augmenté, passant de 7.175,00 à 10.005,53 €. De même et c'est également inhabituel, les frais des honoraires vétérinaires baissent sensiblement, passant de 7.332,35 à 6.857,53 €. Toutefois, et ce n'est pas anormal compte tenu du prix des carburants, ce poste augmente bondissant de 3.781,94 en 2017 à 5.723,50 €. Du côté des charges de personnel, l'augmentation de l'année est due à l'avancement des agents en fonction de leur grade.



Depuis sa création en mai 2009, la brigade d'enlèvement des tags œuvre pour éliminer la pollution visuelle, sur le domaine public, des communes adhérentes à la compétence.

Pour obtenir un bon rendement, l'agent en charge du service dispose d'un véhicule adapté et équipé. En fonction des supports à traiter et selon le graffiti à enlever, l'hydrogommeuse ou le nettoyeur haute pression sont utilisés. Le procédé de nettoyage par micro-abrasion est 100 % écologique. Il est obtenu par l'utilisation simultanée des 3 éléments suivants : l'air, l'archifine (sable fin spécifique) et l'eau.

La programmation des interventions est planifiée mensuellement. Le nombre de jours attribués, par an, est calculé en fonction de la population DGF des villes adhérentes.

Ponctuellement, des travaux complémentaires de décapage, de nettoyage et de sablage peuvent être effectués à la demande des référents afin de valoriser le patrimoine des villes et pour utiliser à bon escient le temps qui leur est imparti.

Certaines municipalités ont souhaité étendre, gratuitement, ce service, au bénéfice des particuliers. Si vous êtes concernés et domicilié dans une des villes adhérentes, vous devez contacter la mairie de votre lieu de résidence afin d'être renseignés, sur les conditions en vigueur.



- Les communes adhérentes



Aucun changement n'est intervenu en 2018, la compétence regroupe, toujours, 14 communes. Elles sont réparties de la manière suivante :

- AGDE
- BESSAN
- CASTELNAU DE GUERS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- FLORENSAC
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MARSEILLAN
- MONTAGNAC
- PÉZENAS
- PINET
- POMÉROLS
- PORTIRAGNES
- SAINT-THIBÉRY
- VIAS

- Les tarifs

Le tarif mis en place, par délibération du 30 juin 2009, n'a pas évolué.

Cette base est toujours utilisée pour la facturation des prestations effectuées à la demande des communes qui viendraient à conventionner. Elle est également appliquée pour les particuliers dans les communes membres qui n'ont pas souhaité étendre le service au domaine privé.

SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m ²	300,00 €
De 10 à 20 m ²	400,00 €
De 21 à 30 m ²	500,00 €
De 31 à 40 m ²	600,00 €
De 41 à 50 m ²	700,00 €
A partir de 51 m ²	Sur étude après passage du service



LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Les interventions réalisées

<u>Communes adhérentes</u>	Nb d'interventions	Nb de 1/2 journées	M ² de tags nettoyés	Panneaux de signalisation	Affichages sauvages	Nettoyage et sablage (interventions diverses)
AGDE	213	182	476,57	27	14	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'aire de jeux du camp naturiste, - de l'aire de jeux de Notre-Dame. <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 bancs en bois pour mise en peinture (Notre-Dame), - 23 luminaires bord de falaise (chemin plage du Môle / parking du fortin). <p><u>Déplacements sans intervention</u> : 15</p>
BESSAN	13	16	4,89	1	1	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des façades de la mairie avant mise en peinture, - des 2 entrées de la salle des sports - un essai de nettoyage sur corniche en pierre
MARSEILLAN	35	44	71,30			<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des tags sur les consignes des plages à l'atelier
FLORENSAC	7	8	10,41		2	<p><u>Nettoyage haute pression</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - du sol devant la médiathèque et la maison pour tous, - du trottoir en autobloquants en partant du Calypso et jusqu'à la rue Pouilhes.
POMÉROLS	0	7				
PÉZENAS	34	29	219,27	4	3	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décapage total de 21 barrières aux ateliers municipaux avant mise en peinture (5 interventions),
CAZOULS D'HÉRAULT	2	1	11,75			<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du sol de l'impasse du Mimosa.
SAINT THIBÉRY	7	8	16,05	2		
MONTAGNAC	7	10	3,22			<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sol et bordures de la fontaine du Griffon <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 2 charrues, aux ateliers, avant mise en peinture - du mur de la Salve - de 2 marquages au sol "containers"
VIAS	27	33	42,41	6	2	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'escalier de l'ancienne mairie, - de la rampe de l'escalier de l'ancienne mairie, - de 3 marquages au sol "containers" pour le Sictom, - d'un portail du cimetière avant mise en peinture.
PINET	5	5	10,51	3	1	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une ancienne balance à la cave Coopérative.
LÉZIGNAN LA CÈBE	8	5	4,09	2		<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des murs du barbecue au boulodrome pour mise en peinture - de la fontaine et de son socle en pierre au niveau de l'église x 2 <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la fontaine et de son socle en pierre au niveau de l'église x 2 - de la fontaine du lavoir.
CASTELNAU DE GUERS	1	6				<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la grille métallique et du portillon du monument aux morts.
PORTIRAGNES	26	22	92,82	7	3	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 poteaux parking front de mer (4/20)
TOTAUX	385	376	963,29	52	26	



Castelnau de Guers : décapage des grilles du monument aux morts

Les 1/2 journées attribuées, en début d'année, à chaque commune en fonction de leur population DGF, peuvent être utilisées, à la demande des référents, pour effectuer des tâches annexes. Ses travaux sont généralement programmés, à l'avance, afin que l'agent du service puisse les effectuer sans désorganiser le planning pour les autres villes. Ces interventions contribuent à la mise en valeur du patrimoine des communes adhérentes à la compétence.



Bessan : nettoyage des façades de la mairie



Florensac : nettoyage du sol devant la médiathèque et la maison pour tous



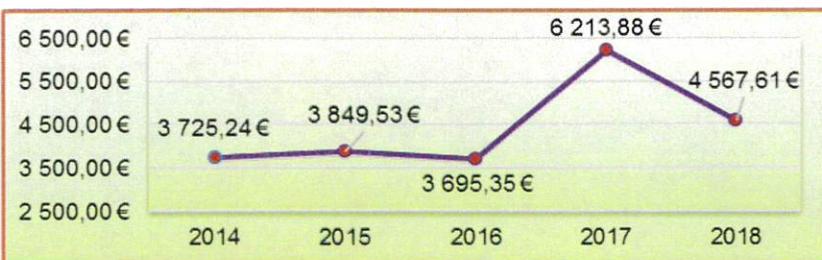
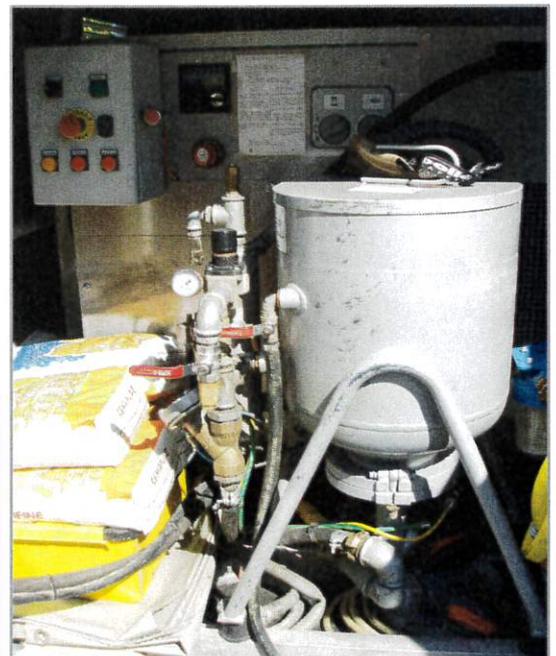
Pinet : décapage d'une ancienne balance à la cave coopérative



Vias : décapage de la rampe de l'escalier de l'ancienne mairie

- L'entretien du matériel de nettoyage

En avril 2018, comme chaque année, l'agent du service s'est rendu à Lisses (91), dans les locaux du fournisseur du matériel d'hydro-gommage et du nettoyeur haute pression pour procéder au démontage total des différents organes, dans le cadre de la révision annuelle préconisée environ toutes les 350 heures d'utilisation. Le coût de ces travaux s'est élevé à 4.567,61€. L'exploitation soutenue du matériel (14 communes adhérentes) demande un suivi régulier, de ce dernier, afin de minimiser les risques de dégradation dus au vieillissement. Toutefois, un remplacement devra sûrement être envisagé dans un avenir proche.





LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - L'évolution de la demande

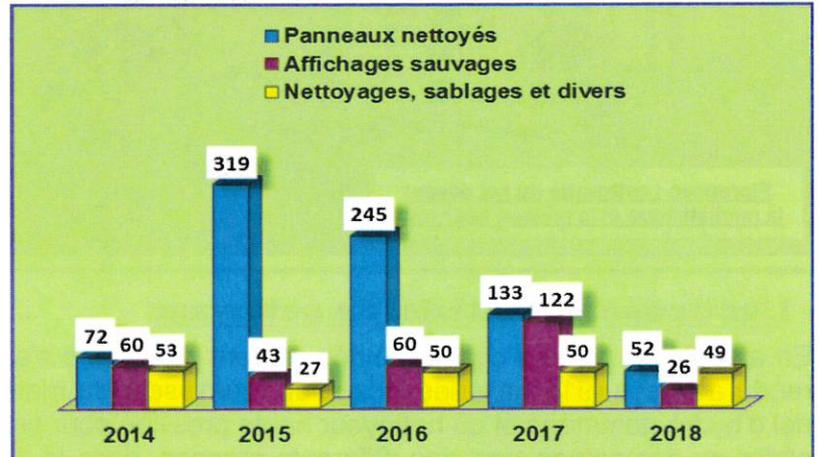
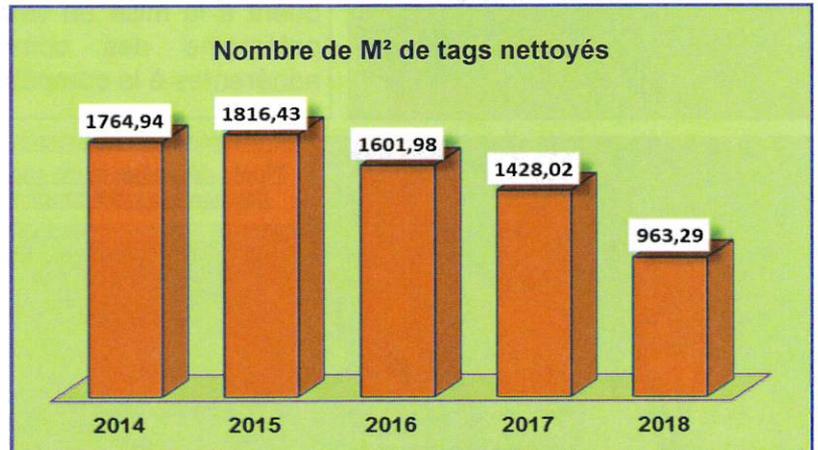
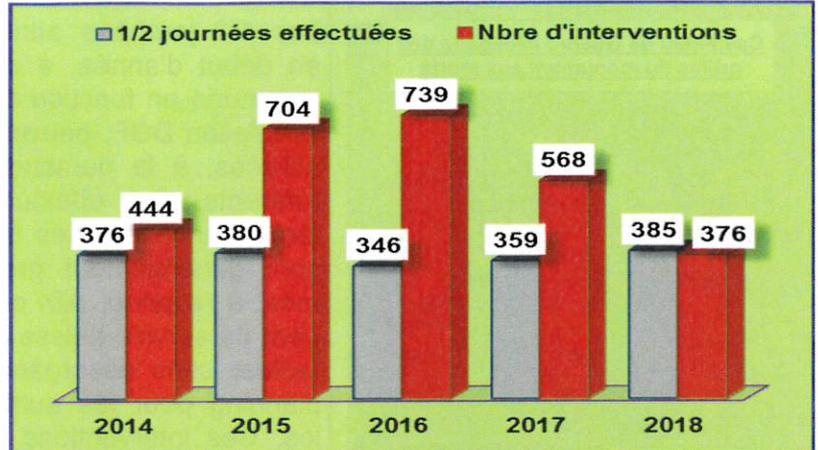
Le nombre de 1/2 journée effectué sur le terrain est de 385, un chiffre légèrement plus élevé, comparé aux années précédentes, dû à la répartition effectuée en fonction du calendrier de l'année 2018. Ce chiffre est obtenu après déduction des congés, des jours fériés, des nettoyages hebdomadaires du véhicule et du matériel d'hydro-gommage.

On note une baisse conséquente des interventions réalisées dans les 14 communes adhérentes, 376 en 2018 contre 568 en 2017 et 739 l'année précédente. Le bénéfice des nettoyages récurrents, mis en œuvre depuis la création du service en 2009, commence à se faire connaître.

L'abaissement de la superficie des tags enlevés se poursuit, il passe de 1.428,02 en 2017 à 963,29 m² cette année, soit environ 1/3 de moins. Les arrestations effectuées, courant 2017, suite à la mobilisation de la police municipale et nationale d'Agde ont été bénéfiques et elles ont généré une diminution des incivilités dans ce domaine.

Nous pouvons constater, également une réduction significative concernant les nettoyages de panneaux de 113 à 52 et les enlèvements d'affichages sauvages de 122 à 26.

Les travaux annexes de sablage et de nettoyage divers restent stables. Ces dernières années, les décroissances consécutives des surfaces taguées permettent, aux référents des communes, d'utiliser le temps annuel imparti, à bon escient, afin d'optimiser leur adhésion à cette compétence.





- Démonstration du service d'enlèvement des tags pour le CMJ d'Agde



C'est avec plaisir qu'une nouvelle délégation du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) de la ville d'AGDE a été reçue, en novembre 2018, au siège administratif du Sivom pour une démonstration de la Brigade d'Enlèvement des Tags.

Dès l'arrivée du groupe encadré par M. Romain LORIOLE et M. Philippe LASCABANNES, l'historique du service, créé en mai 2009, est retracé. Le descriptif de son fonctionnement dans les différentes communes adhérentes (14 à ce jour) est abordé en s'attardant plus particulièrement sur les modalités et les dispositions mises en place par la municipalité de la ville d'AGDE.



Pour une meilleure compréhension des moyens utilisés pour l'enlèvement des graffitis, l'agent en charge du service a évoqué les différents solvants utilisés sur certains supports (panneaux de signalisation, verre...). Puis il a effectué une présentation technique du véhicule. La première approche concernait le nettoyeur haute pression fonctionnant avec de l'eau froide ou chaude selon les besoins puis la seconde partie portait sur l'hydrogommeuse qui permet de projeter de l'archifine (sable très fin) mélangée à de l'eau et de l'air sous pression pour un nettoyage non agressif.



Afin de concrétiser toute cette théorie, une démonstration a été organisée aux abords de la ville. Après une rapide sécurisation du site, l'agent a procédé à la mise en route du matériel et au nettoyage de plusieurs tags tracés sur du béton et de la pierre. Il a également utilisé les différents moyens techniques exposés au préalable.

Au terme de la découverte du service, un goûter attendait les enfants au siège du Sivom. Pendant ce moment de partage, nous avons continué à échanger sur les différentes missions du syndicat.

- Commande d'un nouveau véhicule

Par délibération du 13 décembre 2018, le Comité Syndical a décidé, de procéder au remplacement du véhicule de la brigade d'enlèvement des tags. Sur la base de la consultation de concessionnaires présentée en réunion, les délégués ont porté leur choix sur un véhicule de marque Toyota de type Proace qui bénéficie des équipements et des options nécessaires au bon fonctionnement du service. Le coût de cette acquisition se définit de la manière suivante :

- prix remisé du véhicule	23 109,96 €
- reprise du véhicule (Jumpy)	- 2 800,00 €
- coût de l'acquisition T.T.C.	20 309,96 €

La commande a été passée, le 17 décembre 2018, auprès de la Société Avenir Auto Villeneuve Les Béziers. La livraison du matériel et le règlement sont prévus, au plus tard, le 26 avril 2019.





LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Le bilan financier

DÉPENSES TOTALES : 52 054,09 €

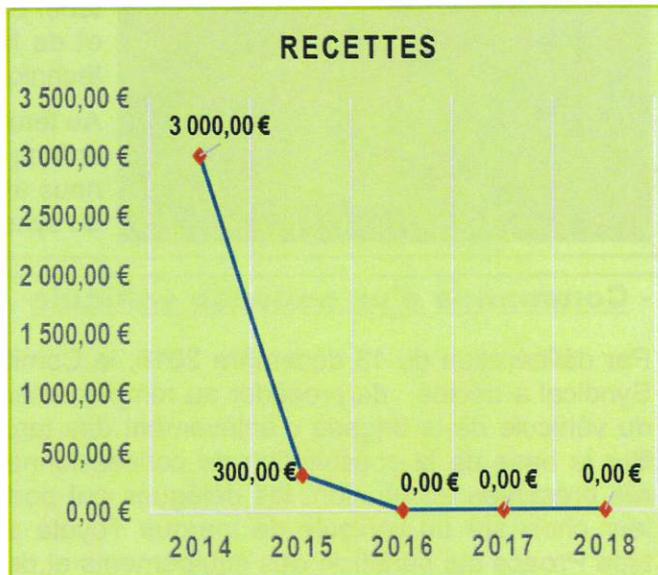
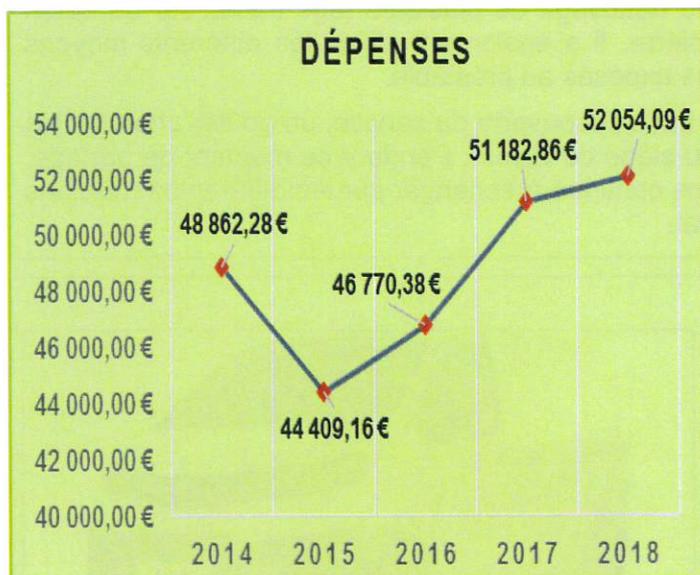
La ventilation des dépenses du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Electricité	588,41 €
Carburant	3 564,78 €
Autres fournitures non stockées	1 555,32 €
Fournitures d'entretien	110,74 €
Petits équipements	29,82 €
Vêtements de travail	320,02 €
Bâtiments publics	132,00 €
Entretien véhicules	1 595,16 €
Entretien autres biens et mobiliers	4 567,61 €
Assurances	1 993,25 €
Missions	430,61 €
Téléphone	237,22 €
Taxes foncières	274,00 €
Personnel + Charges	36 655,15 €

RECETTES TOTALES : 0,00 €

La ventilation des recettes du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Recettes d'interventions	0,00 €
Produits exceptionnels divers	0,00 €



Synthèse

L'année 2018 demeure une année de gestion serrée pour la brigade d'enlèvement des tags. Pour la première fois depuis 2015, les charges à caractère général baissent passant de 16.104,78 € à 15.398,94 €. Les charges liées à l'agent du service restent stables à 1.500,00 € de différences entre 2017 et 2018. Les frais d'entretien de l'hydrogommeuse se voient diminuer passant de 6.213,88 € à 4.567,61 €. Peu de soucis ont été rencontrés sur l'hydrogommeuse en 2018. Concernant le véhicule si les frais de carburant évoluent de 3.219,06 € à 3.564,78 €, les frais d'entretien baissent passant de 2.079,82 € à 1.595,16 € : un minimum de réparations a été réalisé compte tenu du remplacement imminent du véhicule. A noter enfin que le service n'a pas généré de recette.

LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE - La présentation générale



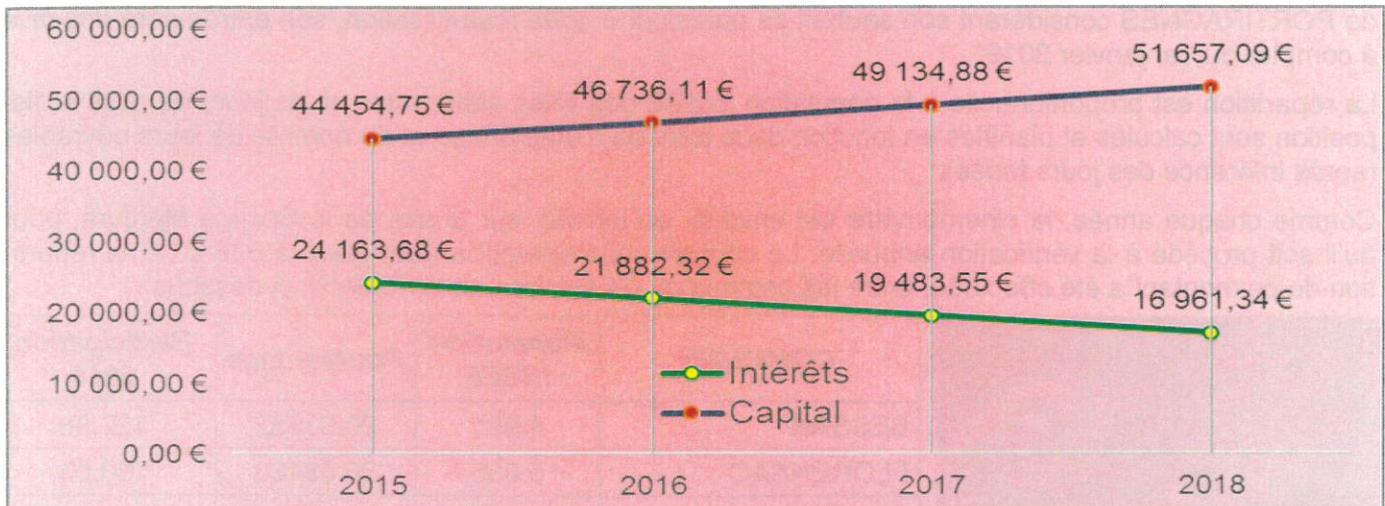
La compétence « Extension du Centre de Secours d'Agde » concerne trois communes adhérentes : AGDE, MARSEILLAN et VIAS.

En 2018, 3 emprunts étaient encore en cours suite aux travaux d'extension réalisés en 2007, à savoir :

- un premier de 435.000 € court jusqu'en 2027,
- un second de 214.600 € court jusqu'en 2018,
- un troisième de 100.000 € court jusqu'en 2026.

A noter, l'arrivée à terme en date du 31 décembre 2018 de l'emprunt de 214.600,00 €.

Les échéances annuelles fixes ont permis de rembourser la somme globale de 68 618,43 €. Le versement effectué comprend les éléments, comme détaillés, ci-dessous :



- La répartition et les taux de participation

Le centre de secours a effectué 5080 interventions, en 2017. Comme chaque année, les communes d'Agde, Marseillan et Vias ont participé aux remboursements des emprunts contractés, proportionnellement aux nombres de sorties réalisées dans leur commune, pendant l'année antérieure. Les taux appliqués, pour l'appel des participations 2018, sont les suivants :

Communes	Nombre d'interventions	Taux de participation
AGDE	3 721	73,25 %
MARSEILLAN	778	15,31 %
VIAS	581	11,44 %
Total	5080	100,00 %





LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIEL - Le cinémomètre et le sonomètre

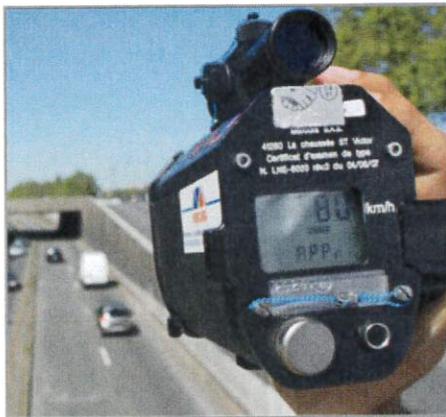
Face à la réduction des dotations de l'État et considérant que la demande de services locaux est toujours croissante, la rationalisation des moyens s'impose à toutes les collectivités. Il s'agit de réduire le coût des investissements afin de réaliser des économies en mutualisant les achats de matériel. Au travers du Sivom des partenariats ont été mis en place, entre les communes adhérentes intéressées, pour effectuer certaines acquisitions.

C'est dans ce cadre que les commandes du cinémomètre et du sonomètre ont été passées, en 2010, pour les communes suivantes : BESSAN, FLORENSAC, MONTAGNAC, NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE et PÉZENAS (uniquement pour le sonomètre).

En 2018, ce groupement rassemble 7 communes suite à l'intégration des villes de : CAUX en juillet 2012 et VIAS en avril 2015. Par délibération du 13 décembre 2018, le comité syndical a décidé d'inclure la ville de PORTIRAGNES considérant son souhait de participer à cette mutualisation, son entrée sera effective à compter du 1er janvier 2019.

La répartition est proportionnelle à la population INSEE des villes adhérentes et les jours de mise à disposition sont calculés et planifiés en fonction de la période d'étalonnage et du nombre de jours ouvrables (après inférence des jours fériés).

Comme chaque année, le cinémomètre est envoyé, en janvier, sur le site de la Société Mercura, pour qu'il soit procédé à la vérification annuelle. Le coût de cette opération s'est élevé à 628,80 €, la répartition de ce montant a été effectuée, entre les communes utilisatrices, comme décrit ci-dessous :



COMMUNE	Population INSEE	Pourcentage	Participation 2018
BESSAN	4 951	20,33682	127,88
FLORENSAC	5 035	20,68186	130,05
MONTAGNAC	4 305	17,68330	111,19
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1 824	7,49230	47,11
CAUX	2 592	10,64695	66,95
VIAS	5 638	23,15877	145,62
Total	24 345	100,00000	628,80 €

Le redresse-poteaux

Sur demande de la ville de MARSEILLAN et après consultation des communes adhérentes, le Sivom est devenu propriétaire d'un redresse-poteaux, en octobre 2015, pour le compte de 5 communes : AGDE, BESSAN, MARSEILLAN, MONTAGNAC et VIAS.

Le coût de cette acquisition a été rapidement amorti par les villes car elles ont largement réduit, les dépenses générées auparavant, par les opérations de remplacement des différents supports endommagés.

Chaque année, un planning est établi, afin que le temps d'utilisation soit réparti à quotité égale, au même titre que le coût d'acquisition.

Le matériel ne nécessitant aucune vérification particulière, juste un changement d'huile tout les 3 ans, aucun frais n'a été engagé pour son entretien en 2018.



Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés

Les différents matériels sont remisés au siège administratif du Sivom.

Lors de chaque passation, un registre est paraphé au départ et à l'arrivée. Après avoir été utilisé, les appareils sont vérifiés au retour.

LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - les participations annuelles des communes



Communes	Participation générale	Fourrière animale	Brigade des tags	Centre de secours des pompiers d'Agde	Participation cinémomètre	TOTAL PAR COMMUNES
AGDE	79 127,40 €	65 316,81 €	29 849,79 €	50 263,01 €		224 557,01 €
AUMES		1 195,04 €				1 195,04 €
BESSAN	18 046,60 €	11 809,65 €	2 645,58 €		127,88 €	32 629,71 €
CASTELNAU DE GUERS		2 848,05 €	661,39 €			3 509,44 €
CAUX		6 182,71 €			66,95 €	6 249,66 €
CAZOULS D'HÉRAULT		975,59 €	230,86 €			1 206,45 €
FLORENSAC		12 010,01 €	2 691,35 €		130,05 €	14 831,41 €
LÉZIGNAN LA CÈBE		3 740,16 €	810,27 €			4 550,43 €
MARSEILLAN	23 599,40 €		7 041,47 €	10 505,49 €		41 146,36 €
MONTAGNAC		10 268,74 €	2 156,20 €		111,19 €	12 536,13 €
NÉZIGNAN LÉVÊQUE		4 350,80 €			47,11 €	4 397,91 €
NIZAS		1 612,47 €				1 612,47 €
PAULHAN		9 364,71 €				9 364,71 €
PÉZENAS		20 279,86 €	4 486,92 €			24 766,78 €
PINET		3 783,09 €	825,86 €			4 608,95 €
POMÉROLS		5 457,58 €	1 267,97 €			6 725,55 €
PORTIRAGNES		7 742,70 €	3 013,75 €			10 756,45 €
SAINT THIBÉRY		6 020,51 €	1 294,62 €			7 315,13 €
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		1 619,62 €				1 619,62 €
USCLAS D'HÉRAULT		889,72 €				889,72 €
VIAS	18 046,60 €	13 448,35 €	4 204,26 €	7 849,95 €	145,62 €	43 694,78 €
<i>Total par secteur</i>	138 820,00 €	188 916,17 €	61 180,29 €	68 618,45 €	628,80 €	458 163,71 €

Les participations du fonctionnement général du Sivom ont été prises en charge par les 4 communes fondatrices : Agde, Bessan, Marseillan et Vias.

Le coût répercuté s'élève à 138 820,00 € contre 148 560,00 € en 2017. Cette somme représente 30,3 % des participations globales. Les 319.343,71 € restant (69,7 %) ont été réglés par la totalité des communes en fonction de leur adhésion aux différents services.



LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - les délibérations du Comité syndical

Modification de la représentation de la commune de Pézenas (délégué suppléant) : suite à la démission de M. Louis Robert, délégué suppléant, de la ville de Pézenas, M. Marc Guérin a été installé en remplacement au sein du Comité syndical du Sivom.

Bilan des marchés publics de l'année 2017 : la liste des marchés publics pour l'année 2017 est vierge.

Approbation du Compte de Gestion 2017 : il a été déclaré que le compte de gestion dressé, pour l'année 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2017 : approbation à l'unanimité du compte administratif 2017

Rapport d'orientations budgétaires 2018 : conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé dans les établissements publics de coopération intercommunale, comprenant au moins une commune de 3.500 habitants, d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires.

Participation d'Agde, Marseillan et Vias au titre du Centre de Secours d'Agde pour 2018 : le taux des participations aux remboursements des emprunts du Centre de Secours Principal d'Agde est calculé sur la base des interventions effectuées en 2017, les pourcentages retenus sont les suivants : Agde 73,25 %, Marseillan 15,31 % et Vias 11,44 %.

Mise à jour des statuts du Sivom du Canton d'Agde : à la demande des services de la sous-préfecture de Béziers, les statuts du Sivom ont été mis à jour pour qu'une régularisation des arrêtés préfectoraux puisse être effectuée.

Examen et vote du budget primitif 2018 : il a été adopté à l'unanimité

Participation des communes au titre de l'année 2018 : présentation en détail des tableaux de participations des communes au titre de l'année 2018, pour l'ensemble des compétences exercées par le Sivom.

Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial : suite au départ de l'agent en contrat d'avenir, une mise à jour du tableau des emplois du Sivom s'imposait.

Rapport d'activités de l'année 2017 : présentation en détail et adoption du rapport d'activité de l'année 2017, après avoir été soumis au contrôle de légalité, il sera envoyé aux communes adhérentes pour présentation et vote en séance de leur Conseil Municipal respectif.

Cession gratuite d'une parcelle de terrain sur la commune de Bessan : autorisation pour la cession d'une parcelle de terrain au bénéfice du Sictom dans le cadre d'une compétence reprise en lieu et place du Sivom.

Avis sur l'enquête publique du département de l'Hérault - RD 28 commune de Bessan : un avis favorable a été émis concernant l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'Utilité Publique, à la cessibilité et au classement / déclassement de voirie relative à l'aménagement de la RD 28 entre Coussergues et Bessan sur les communes de Montblanc et Bessan.

Mise à jour des tarifs de la fourrière animale basée à Vias : les tarifs de la fourrière animale n'avaient pas été revus depuis décembre 2014, une mise à jour des désignations et du prix des prestations a été décidée pour une meilleure perception du service par le public.

Fourrière animale - Conventions de partenariat avec les associations : pour que les animaux, non identifiés, entrés en fourrière puissent être adoptés plus rapidement, le Comité Syndical a renouvelé la Convention avec le Comité de Soutien à la cause animale de Béziers. Par ailleurs, un nouveau partenariat avec l'association Jamais Sans Mon Chien prendra effet à compter du 1er janvier 2019.

Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à la brigade d'enlèvement des tags : suite à l'obtention de l'examen professionnel et à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault concernant l'avancement de grade de l'agent de la brigade d'enlèvement des tags, un poste d'agent de Maîtrise a été créé et le poste d'adjoint technique principal de 2e classe, anciennement occupé par l'agent, a été supprimé.

Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial : après la modification apportée concernant le grade de l'agent de la brigade d'enlèvement des tags, une nouvelle mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial du Sivom a été effectuée.

Adhésion au risque "Prévoyance" en faveur du personnel territorial au travers du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : le comité syndical a décidé à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation conclue par le CDG 34, pour une durée de 6 ans, avec le groupement Collecteam et Générali, pour le risque « prévoyance » à compter du 1er janvier 2019.

Non reconduction de l'assurance pour risques statutaires : compte tenu du peu d'intérêt de cette garantie jusqu'à présent, le Comité Syndical a décidé de ne pas contractualiser avec le CDG 34 pour adhérer à la nouvelle convention de participation. Il sera procédé également à la résiliation du précédent contrat conclu avec la société Sofaxis.

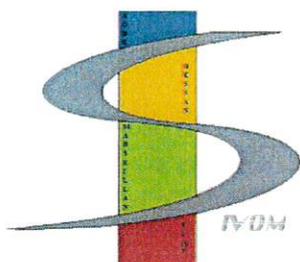
Désignation d'un délégué dans le cadre du RGPD (règlement général de la protection des données) : conformément à la mise en application de l'article 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018. Les délégués ont décidé à l'unanimité de nommer l'adjoint administratif du siège du Sivom, en qualité de délégué à la protection des données.

Autorisation anticipée de dépenses d'investissement au titre de l'année 2019 : mise en place d'une autorisation pour pouvoir mandater, les dépenses d'investissement effectuées avant le vote du budget primitif 2019.

Intégration de la commune de Portiragnes pour la mutualisation du cinémomètre : suite à la demande de la ville de Portiragnes, l'assemblée a décidé que son intégration à cette mutualisation, prendra effet à compter du 1er janvier 2019, moyennant une participation au fonctionnement sur la base de la population INSEE.

Demande d'adhésion de la commune de Plaissan au service de la fourrière animale : suite à la demande de la ville de Plaissan d'intégrer le service de la fourrière animale. Les élus ont accepté cette adhésion, à la majorité, à compter du 1er janvier 2019 et la participation financière de la commune devra être validée, au prorata de la population INSEE.

Acquisition d'un nouveau véhicule pour la Brigade d'Enlèvement des Tags : le véhicule du service laissant paraître des signes d'usures, les délégués ont décidé, à l'unanimité, de procéder à son remplacement et de céder dans le cadre d'une reprise le véhicule actuel.



**du canton d'Agde
AGDE - BESSAN
MARSEILLAN - VIAS**

République Française - Département de l'Hérault

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
DÉLIBÉRATION n° 2019/03 du 7 mars 2019, 18H30

OBJET : compte administratif 2018

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTES : Contre 0 Pour 26
Date de la convocation : 26/02/2019

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
- 3 AVR. 2019
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. Bernard SAUCEROTTE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme Véronique SALGAS, Présidente du Sivom, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		976.258,06		194.700,33		1.170.958,39
Opérations de l'exercice	403.294,25	472.662,09	51.657,11	10.486,32	454.951,36	483.148,41
TOTAUX	403.294,25	1.448.920,15	51.657,11	205.186,65	454.951,36	1.654.106,80
Résultat de clôture						1.654.106,80
Restes à réaliser			0,00		0,00	
RESULTATS DEFINITIFS						1.654.106,80

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM. FREY, GLOMOT, BENTAJOU, SAUCEROTTE, ALBERTOS, MARIN, FOULGAT, MAFFRE, DUBOIS, MARY, ARAGON, ROUVIER, MALDONADO, MARTINEZ, FAURE, ESPARZA, DURAND et par procuration MM. BOLINCHES, PASCAL, MOULINOT, DA SILVA, MORENO, TUYA, DORADO, ROSSIGNOL, ROME.

Ainsi fait et délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Véronique SALGAS

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est joint au présent rapport d'activités, le compte administratif de l'exercice 2018.

SIVOM **DU CANTON D'AGDE**

La Présidente Véronique Salgas,
le Vice-président Bernard Saucerotte,
le service administratif
et l'ensemble du personnel,
remercient les membres
du Comité Syndical,
pour leur implication
et le travail fourni
pendant l'année 2018.

Nous contacter :



SIVOM du Canton d'Agde
Hôtel de Ville
CS 20007
34306 AGDE CEDEX



04 67 94 61 45
ou 04 67 94 61 46



sivom@ville-agde.fr



www.sivom-agde.fr



Sivom Du Canton d'Agde

